

Formation Système de Sécurité Incendie - 3 heures

Références réglementaires

Article L4141-2 du code du travail

Tout chef d'établissement est tenu d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité, au bénéfice de ses personnels.

Article R4227-39 du code du travail

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail.

Objectif pédagogique de la formation

- ✓ Former et instruire le personnel désigné de l'entreprise sur la gestion et la manipulation du Système de Sécurité Incendie (SSI).

Public

- ✓ Tout salarié d'une entreprise, tout agent d'une collectivité ou administration.
- ✓ Toute personne en charge de la gestion d'un SSI.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Oui - Pas de restriction des textes encadrant la formation

Durée

3 heures de formation soit 0.5 jour.

Effectif

L'effectif de chaque session est de minimum 4 participants et de maximum 10 participants.

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire pour suivre la formation.

Programme théorique de la formation

Connaître la composition succincte du SDI:

- Les DM
- Les DAI
- L'ECS
- L'AES

Connaître la composition succincte du SMSI :

- Le SMSI et la mise en sécurité
- L'UGA
- L'UCMC
- L'US
- L'UGCIS
- Les DS
- Les DAS
- Les IS
- L'AES

Programme pratique de la formation

Simulations de situations « réelles » avec localisation, levée de doute et suivant les cas mise en place des procédures d'évacuation ou d'acquittement du processus.

Moyens pédagogiques

- ✓ Salle de formation équipée : ordinateur, vidéoprojecteur, tableau blanc ...
- ✓ Logiciel de SSI virtuel

Si la formation se passe dans vos locaux, mettre à disposition une salle de formation, ainsi que la possibilité d'accès à la centrale SSI.

Les asservissements devront être réarmés par le technicien du site en fin de mise en situation pratique.

Démarche pédagogique

Tous nos stages reposent sur une alternance entre transfert de savoir-faire et d'attitudes, avec des exercices concrets, des tests avec les participants et des analyses de situations. Cette méthode permet une appropriation rapide des sujets par les stagiaires.

Lors des formations en groupe, l'accent est mis sur l'interactivité, intégrant ainsi la possibilité de progresser en équipe et de réussir ensemble.

Les principales méthodes utilisées sont :

- ✓ La méthode heuristique et interrogative : une partie du savoir est détenue par les participants le formateur aide à le faire émerger et à le structurer.
- ✓ La découverte : il s'agit de laisser l'apprenant tâtonner et commettre des erreurs, seul ou avec le groupe, afin de marquer les esprits par la pratique.
- ✓ La méthode applicative avec une analyse réflexive : permet de partir de la pratique pour apporter des éléments théoriques qui permettent de construire une nouvelle pratique

Animateur

1 formateur à jour de ses formations continues SSIAP et bénéficiant d'une expérience du terrain (SSIAP 2 ou SSIAP 3, ancien responsable de service de sécurité incendie ...).

Evaluation

Evaluation formative tout au long de la formation.

Sanction

- ✓ Attestation de fin de formation remise par le centre de formation
- ✓ Signature dans le registre de sécurité.

Responsable pédagogique

Pascal AUMONT.

Le calendrier des sessions est construit sur demande en fonction de votre organisation.



SP2 Formation est datadocké.
Id DD 0077054



SP2 Formation est certifié Qualicert pour ses formations.